

La gazette des capellorémyens

Juillet - Août 2023

Monsieur le maire, le conseil municipal et les agents communaux vous souhaitent de très bonnes vacances ainsi qu'un très bel été. Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée...

Fermeture mairie et agence postale : Samedi 15 juillet, samedi 29 juillet, samedi 5 août, du samedi 12 août au dimanche 20 août inclus (réouverture le lundi 21 août).

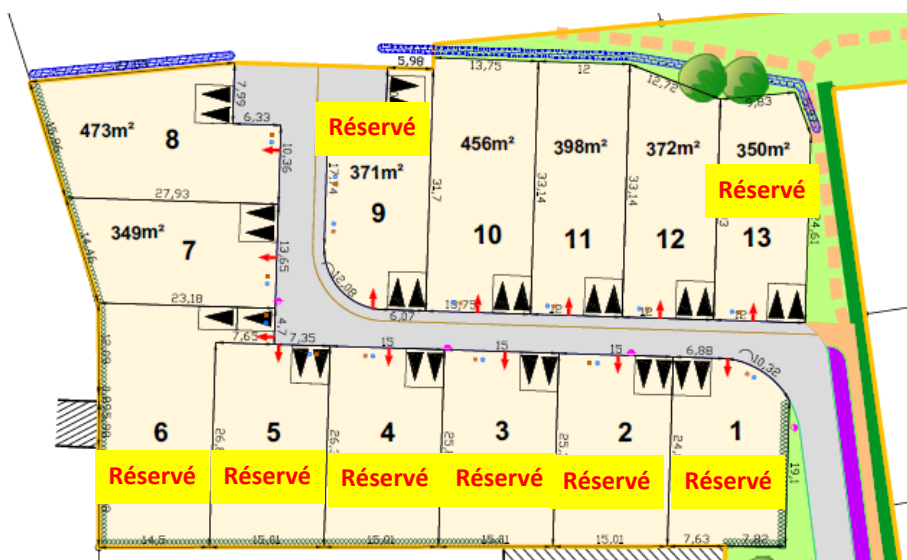
Fermeture épicerie : Du mercredi 12 juillet au jeudi 27 juillet inclus, réouverture le vendredi 28 juillet à 7h30.

Fermeture coiffeur : Du mardi 1er août au mardi 22 août inclus, réouverture le mercredi 23 août.

Fermeture Boulangerie : Fermeture le samedi 5 août à 13h00, réouverture le jeudi 31 août.

Lotissement La Delandière : Les travaux du lotissement de La Delandière sont maintenant terminés. 13 lots sont à la vente au prix de 48€ / mètre carré, 8 sont déjà réservés. Vous pouvez contacter la mairie pour obtenir plus d'informations ou consulter le plan des parcelles disponibles.

Renseignements au 02 43 93 46 12.



Fermeture point lecture : Le point lecture sera fermé du lundi 31 juillet après la permanence au dimanche 27 août inclus, réouverture le lundi 28 août.

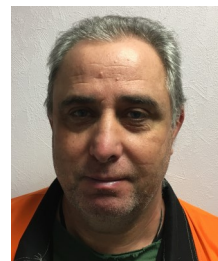
CMJ : Le CMJ a installé une boîte à idées juste devant la mairie, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et propositions par la biais de cette nouvelle possibilité de communiquer.

Le CMJ a réalisé une belle fresque dans le local des boulistes au mois de juin, une belle initiative.



Agent municipal : Mr Philippe Hardouin a quitté les effectifs des agents municipaux au mois de juin pour un nouveau projet professionnel, Il était dans nos services depuis juillet 2021.

Nous lui souhaitons une belle réussite dans son nouveau poste. Merci à lui pour son travail.



Fermeture de classe : L'année scolaire se termine finalement sur une très bonne nouvelle, la fermeture annoncée de notre 5ème classe est finalement annulée. Nous conservons donc nos 5 classes, et c'est avec plaisir que nous accueillons cette très bonne nouvelle. Merci à vous tous pour votre investissement et votre engagement ces derniers mois pour lutter contre cette fermeture de classe.



Opération tranquillité vacances : Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service sur internet ou vous rendre en commissariat de police ou en brigade de gendarmerie. Inscription en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>



Prévention noyade des enfants : Nous vous rappelons que la baignade est formellement interdite sur les cours d'eau de la commune ainsi que dans le lavoir.

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS ! VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillée.



Attention aux noyades des enfants !

- ➡ Restez toujours avec vos enfants quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau
- ➡ Baignez-vous en même temps qu'eux
- ➡ Désignez un adulte responsable de leur surveillance qui ne fera rien d'autre

